



D.2025.10.08.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.2 – MATERIEL ROULANT - M 2025-0110 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conversion du domaine bus de Tisséo Collectivités à l'énergie électrique – Autorisation de signer le marché avec le Groupement IMING SERVICES / RATP REAL ESTATE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'objet du marché correspond à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conversion du domaine bus de Tisséo Collectivités à l'énergie électrique.

Tisséo Collectivités souhaite se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour être accompagné dans la réalisation de plusieurs opérations à mettre en œuvre dans le cadre de la première étape de conversion du domaine bus vers l'électrique.

Les **opérations à lancer sous maîtrise d'ouvrage du SMTC Tisséo Collectivités** à différentes échéances sont :

- L'aménagement du site de Langlade pour sa conversion vers l'électrique (210 bus en 2025 => environ 180 bus électriques en 2040)
- L'aménagement du site d'Atlanta pour sa conversion vers l'électrique et une potentielle extension à horizon 2035 (170 bus en 2025 => 140 bus électriques en 2040)
- L'acquisition de bus standards électriques (environ 65 bus livrés entre 2028 et 2030 ; plusieurs dizaines entre 2034 et 2040)
- L'acquisition de bus articulés électriques (plusieurs dizaines entre 2030 et 2040).

Outre les domaines techniques classiques dans toute opération de construction, deux domaines techniques transversaux sont indispensables :

- L'architecture énergie associée au déploiement des installations de recharge des bus électriques
- Les systèmes courants faibles CFA liés aux bus actuels et futurs bus électriques.

Le marché est conclu à prix mixtes. Il est composé de 4 tranches traitées à prix forfaitaires.

L'entité adjudicatrice se réserve toutefois le droit de commander des prestations ne relevant pas du forfait sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

Ces prestations rémunérées sur la base des prix unitaires du marché feront l'objet de bons de commande. Le montant maximum de la partie à prix unitaires est de 270 000,00€HT.

Le marché se décompose en une tranche ferme et en trois tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération du site Langlade et acquisition de bus standards électriques
- Tranche optionnelle n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de l'opération du site Atlanta
- Tranche optionnelle n°2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de l'opération du site Atlanta
- Tranche optionnelle n°3 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'acquisition de bus articulés électriques.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du contrat.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 10 avril 2025 au BOAMP et JOUE, et mis en ligne sur le profil acheteur de Tisséo.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 15 mai 2025 à 12h00.

9 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Candidature 1 : ENOTRAC SA
- Candidature 2 : SCE
- Candidature 3 : SYSTRA
- Candidature 4 : TRANSAMO
- Candidature 5 : EMISYS
- Candidature 6 : Groupement SETEC ITS (mandataire)/ SETEC SERIGE
- Candidature 7 : Groupement IMING Services (mandataire)/ RATP REAL ESTATE
- Candidature 8 : EGIS RAIL SA
- Candidature 9 : Groupement WSP France (mandataire)/ KEOLIS CONSEILS ET PROJETS

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

Les candidats 2 à 9 présentent les capacités suffisantes pour réaliser les prestations.

L'acheteur a décidé de limiter à 3 le nombre de candidats invités à participer à la phase d'offre.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Présentation de l'organisation du candidat (identification et clarté de la structure / du groupement ; existence d'un système assurance qualité) : 20 points ;
- Pertinence des compétences des moyens humains (formation et expériences) et des moyens matériels : 40 points
- Pertinence des références présentées au regard des références récentes, de dimensions comparables, et de complexité technique équivalente : 40 points.

En application des critères de sélection des candidatures, les 3 candidats admis à déposer une offre sont les suivants :

- TRANSAMO
- Groupement IMING SERVICES/ RATP REAL ESTATE
- Groupement WSP France/ KEOLIS CONSEILS ET PROJETS

Le DCE a été envoyé le 2 juin 2025 aux 3 candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 27 juin 2025 à 12h.

3 candidats ont remis une offre :

- TRANSAMO
- Groupement IMING SERVICES/ RATP REAL ESTATE
- Groupement WSP France/ KEOLIS CONSEILS ET PROJETS

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (70 points), divisé en 3 sous-critères pondérés
2. Prix des prestations (30 points).

La méthode utilisée pour la notation de la valeur technique est la suivante : La meilleure note est affectée de la note maximale 70, les notes intermédiaires sont calculées par la méthode dite proportionnelle à savoir l'application de la note maximale pour l'entreprise qui aurait obtenu la note la plus élevée.

Après avoir reçu les offres initiales, Tisséo Collectivités a engagé des négociations avec les trois candidats sélectionnés. Cela a donné lieu à une réunion de négociation les jeudi 4 septembre et vendredi 5 septembre.

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 15 septembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 29 septembre 2025, attribué ce marché au Groupement IMING SERVICES / RATP REAL ESTATE pour un montant de 871 800,40 € HT comprenant les 4 tranches à prix forfaitaires plus un montant maximum de 270 000 € HT pour la partie à bons de commande.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2025-0110 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conversion du domaine bus de Tisséo Collectivités à l'énergie électrique avec le Groupement IMING SERVICES / RATP REAL ESTATE pour un montant de 871 800,40 € HT comprenant les 4 tranches à prix forfaitaires plus un montant maximum de 270 000 € HT pour la partie à bons de commande.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES